



Pays : MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	Gouvernance par le mobile : la sagesse de la population pour piloter son avenir (Mobile governance: the wisdom of the crowds to guide their future)
Effet UNDAF :	La population, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouit de tous les droits sociaux, économiques, civils, politiques, grâce à une gouvernance participative et solidaire
Effet CPAP:	- Les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés : [% des personnes des zones ciblées au courant de leurs droits (20% d'accroissement, base 2007)] - Les usagers ont accès à des services publics de qualité et leur feed back sont pris en compte : (Taux de satisfaction des services publics ciblés. Cible 20% d'accroissement. Base 2006
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Les avis des jeunes sont recueillis et traités • Les avis des jeunes sur leur avenir sont largement diffusés et leurs préoccupations prises en compte dans les politiques de développement • Le projet est géré efficacement
Partenaire de Mise en Oeuvre :	PNUD
Parties Responsables :	Institut National de la Jeunesse (INJ) au Ministère en charge de la Jeunesse, Ministère en charge de la Communication Ministère de l'Education Nationale Réseau des Jeunes pour les OMDs PNUD UNICEF UNFPA

Description

Madagascar est un pays à forte proportion de jeunes. La culture malgache considère cependant les jeunes n'ayant pas encore leur autonomie de vie, comme étant des enfants encore sous la protection des parents, donc ne disposant pas de capacité d'analyse, ni de pouvoir de prise de décision. De ce fait, les jeunes ne sont pas consultés ni même invités lors des grandes discussions concernant l'avenir du pays. Au cours de ces dernières années cependant, les jeunes commencent à prendre des initiatives et discuter entre eux des problèmes rencontrés à leur niveau et proposent souvent d'apporter des solutions et de nouvelles approches quant à leurs implication dans le processus de participation au développement, que dans la concrétisation de ces idées développées en terme d'actions et ou d'activités sur le terrain.

Ce projet permettra à Madagascar d'exploiter la puissance et la portée des technologies mobiles pour permettre aux jeunes de s'exprimer sur leur vision d'avenir à travers des SMS. Les données recueillies à partir de ce projet seront présentées au cours des différents fora à venir. Le système ainsi mis en place permettra au pays d'ouvrir un espace de discussion et d'échanges d'abord entre les jeunes, puis entre les jeunes et les autorités, avec des possibilités d'extension vers toute la communauté, pour une communication en faveur du développement.

Les actions à mettre en œuvre se cadrent dans le contexte sociopolitique qui prévaut à Madagascar depuis la fin du mois de Janvier 2009. Ledit contexte a conduit à la déclaration de Madagascar comme « pays en situation spécial de développement - SSD » par l'Equipe de pays du Système des Nations Unies, lors de sa réunion ordinaire du 22 avril 2009.

Ainsi, le projet sera mis en œuvre directement par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement de Madagascar et le Système des Nations Unies, en particulier l'UNICEF et l'UNFPA.

Période du Programme :	2008-2011
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :	inclusive participation by fostering access to information and e-governance
Atlas Award ID :	_____
Date de début :	02 janvier 2009
Date de fin :	31 décembre 2010
Date du LPAC :	23 avril 2009_
Management Arrangements	_DIM_

Budget PTA 2009 :	124.700 US\$
Budget PTA 2010 :	60.300 US\$
Ressources totales requises :	
pour toute la durée du projet	185.000 US\$
Total des ressources allouées	185.000 US\$
• Fonds réguliers (PNUD)	_____
• Autres :	
o DGTF	185.000 US\$
o Gouvernement	_____
Budget non financés :	_____
Contributions en nature :	_____

Accepté par UNICEF :  MAES BRUNO
12/06/2009

Accepté par le PNUD :  12 JUN 2009
Xavier Leus
Représentant Résident



I. ANALYSE DE LA SITUATION

Madagascar est un pays à forte proportion de jeunes. En effet, le pourcentage de personnes ayant moins de 18 ans est estimé à 47%, et le pourcentage de personnes entre 18 et 40 ans est estimé à 45,4%. La culture malgache considère cependant les jeunes n'ayant pas encore leur autonomie de vie, comme étant des enfants encore sous la protection des parents, donc ne disposant pas de capacité d'analyse, ni de pouvoir de prise de décision. De ce fait, les jeunes ne sont pas consultés ni même invités lors des grandes discussions concernant l'avenir du pays.

Au cours de ces dernières années cependant, les jeunes commencent à prendre des initiatives à travers les différentes associations telles que les scouts, les jeunes chambres économiques, etc. et le Système des Nations Unies à Madagascar les considère actuellement comme des partenaires à part entière dans les actions de mobilisation et de sensibilisation pour l'atteinte des OMDs. Ainsi est né le réseau des jeunes pour les OMD, mais également les Clubs pour l'ONU, Junior Reporters Clubs, etc. qui sont des structures de participation aussi bien dans les fora de discussions entre jeunes, pour discuter des problèmes rencontrés à leur niveau d'apporter des solutions et de nouvelles approches quant à leurs implication dans le processus de participation au développement, que dans la concrétisation de ces idées développées en terme d'actions et ou d'activités sur le terrain.

Ce projet permettra à Madagascar d'exploiter la puissance et la portée des technologies mobiles pour permettre aux jeunes de s'exprimer sur leur vision d'avenir à travers des SMS. Les données recueillies à partir de ce projet seront présentées au cours des différents fora à venir et mis à la disposition du public.

La technologie UNIWIKI utilisée par l'UNICEF et ses partenaires dans le cadre de campagnes en Éthiopie, en Ouganda, en Afrique du Sud sera exploitée.

Les offres technologiques actuelles à Madagascar seront également étudiées afin de compléter la technologie UNIWIKI. Madagascar, en tant que pays à population très jeune, est un pays idéal pour piloter une initiative innovante et évolutive de téléphonie mobile pour la gouvernance.

II. STRATEGIE

Le PNUD et l'UNICEF travailleront en étroite collaboration avec l'INJ : institut National de la Jeunesse, un organisme rattaché auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet et surtout pour le l'hébergement de portails numériques par le biais du centre « tanora.com »

Le Ministère de l'Education nationale et le Ministère en charge de la communication seront des partenaires essentiels dans la mobilisation des jeunes par le biais des structures de l'enseignement et de gestion de l'information, pour assurer le bon fonctionnement du système.

Le PNUD et l'UNICEF travailleront également en étroite collaboration avec le FNUAP. Ils utiliseront les réseaux de jeunes soutenus par les trois organisations, entre autres le Réseau des Jeunes pour les OMD, Junior Reporters Clubs. Ces réseaux et clubs seront la clé de la mobilisation de la jeunesse. Ils assureront que les informations recueillies soient diffusées à un public plus large.

L'Institut National de la Jeunesse (INJ) organisme sous tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, qui administre le site de la jeunesse « www.tanora.com » va gérer l'information.

En matière d'équipement, l'UNICEF apportera une partie du matériel nécessaire utilisant la technologie UNIWIKI.

Sur la base de ses expériences similaires dans les autres pays, l'UNICEF identifiera et proposera les techniciens expérimentés dans ce domaine qui viendront :

- Pour l'installation du réseau et la formation des administrateurs;
- Pour appuyer techniquement les efforts qui seront déployés pour renforcer l'engagement du secteur privé, en particulier des entreprises de Télécommunications, d'investir dans le projet. Cela pourrait être par exemple grâce à des dons de cartes téléphoniques pour les SMS ou appels gratuits.

L'information recueilli et traitée sera aussi partagée avec les médias nationaux diffusés dans la zone Océan Indien par le biais des réseaux de protection des droits de l'enfant (Observatoire ODEROI) et Mauritius Broadcasting Company (MBC) à des fins de plaidoyer auprès des décideurs régionaux.

Le système ainsi mis en place permettra au pays d'ouvrir un espace de discussion et d'échanges d'abord entre les jeunes, puis entre les jeunes et les autorités, avec des possibilités d'extension vers toute la communauté, pour la promotion de la gouvernance participative, et une communication en faveur du développement, contribuant ainsi à la réalisation de l'effet UNDAF 1 : « La population, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouit de tous les droits sociaux, économiques, civils, politiques, grâce à une gouvernance participative et solidaire », et du sous-programme « Promotion de la bonne gouvernance » du CPAP 2008-2011, notamment pour l'atteinte du résultat « les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés ».



III. CADRE DES RESULTATS ET RESSOURCES

Intended Outcome as stated in the Country Programme Results and Resource Framework:

- Les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés
- Les usagers ont accès à des services publics de qualité et leur feedback sont pris en compte

Outcome indicators as stated in the Country Programme Results and Resources Framework, including baseline and targets:

- Les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés : [% des personnes des zones ciblées au courant de leurs droits (20% d'accroissement, base 2007)]
- Les usagers ont accès à des services publics de qualité et leur feedback sont pris en compte : (Taux de satisfaction des services publics ciblés, Cible 20% d'accroissement, Base 2006)

Applicable Strategic plan Service Line : inclusive participation by fostering access to information and e-governance

Partnership Strategy : UN System Coherence – Capacity development – Human Rights Based Approach

Project title and ID (ATLAS Award ID):

Gouvernance par le mobile : la sagesse de la population pour piloter son avenir (Mobile governance: the wisdom of the crowds to guide their future)

INTENDED OUTPUTS	OUTPUT TARGETS FOR (YEARS)	INDICATIVE ACTIVITIES	RESPONSIBLE PARTIES	INPUTS
<p>Output 1 : Les avis des jeunes sont recueillis et traités</p> <p>Baseline: (à déterminer)</p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données significative disponible - Nombre de partenariats conclus <p><u>Targets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les catégories ciblées participent au projet - 50% des partenaires concernés par la jeunesse et l'e-gouvernance participent au projet 	<p>1.1 Un espace de discussion et d'échanges pérenne utilisant les NTIC est ouvert</p> <p>Baseline: 0</p> <p><u>Indicators:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de connexion SMS-Mail opérationnel (2009) - Administrateurs du réseau formés (2009) - Liaison avec les régions opérationnelle (2010) 	<p>1.1.1 Mettre en place et opérationnaliser les infrastructures nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier le matériel nécessaire Acheter les équipements ITC Installer et mettre en réseau le matériel <p>1.1.2 Former les administrateurs du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> Former les administrateurs Faire le suivi des formations <p>1.1.3 Ouvrir le réseau aux gestionnaires et utilisateurs régionaux et communaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Former les gestionnaires et utilisateurs Faire le suivi des formations 	<p>PNUD</p> <p>Fournisseur IT</p> <p>IT Spécialiste UNICEF</p> <p>Spécialiste UNICEF</p>	<p>Achat équipement IT : 20.000</p> <p>Installation matériel : 2.000</p> <p>Mise en réseau 2009 : 3500</p> <p>Mise en réseau 2010 : 3.500</p> <p>Local consultant : 2.000</p> <p>Supplies : 1.000</p> <p>Miscellaneous : 1.000</p> <p>Suivi des activités/formatation pour 2010 : 2.000</p>

R

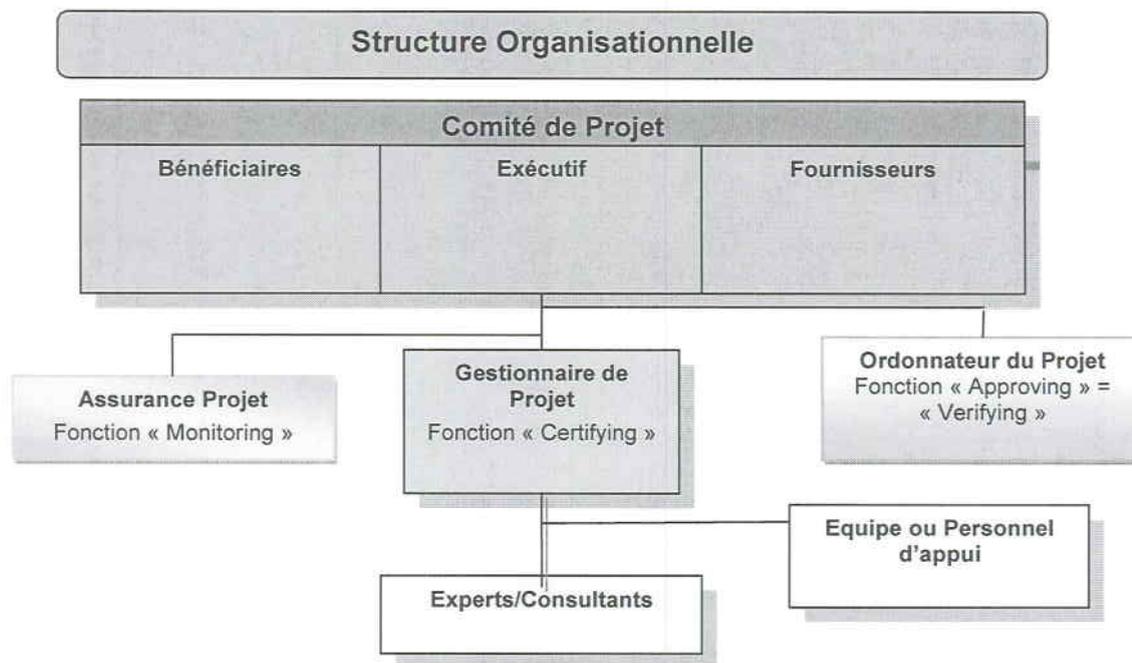
JK

	<p>1.2 Les priorités des jeunes déjà prises en compte dans les documents officiels sont capitalisées</p> <p><i>Indicators:</i> - Plan de mise en œuvre du projet validé</p>	<p>1.2.1 Recruter un consultant Faire une synthèse des documents et informations existants Préciser les cibles et le champ d'action du projet Etablir un calendrier des actions à entreprendre 1.2.2 Organiser un atelier de validation de l'étude</p>	<p>PNUD</p>	<p>Consultant national: 2.000 Dépenses diverses: 200</p>
	<p>1.3 Les outils de collecte des avis sont élaborés et validés</p> <p><i>Indicators:</i> - Kit/document de participation disponible</p>	<p>1.3.1 Concevoir les kits/documents de participation 1.3.2 Tester les kits/documents guides de participation <i>Multiplier les kits/documents</i> <i>Recruter le personnel en charge des tests</i> <i>Transport du personnel de test</i> 1.3.3 Finaliser et valider les kits/documents de participation</p>	<p>Consultant UNICEF</p>	<p>Consult internat : 7.000 Travel : 13.000 Dépenses diverses: 900 Local consultants : 2.000 AV&Print Prod : 2.000 Local consultant/ 2.000 Travel : 3.000 Rent&Maint : 1.000 Miscellaneous : 500</p>
	<p>1.4 Les avis des jeunes sont consolidés</p> <p><i>Indicators:</i> - Catégories de jeunes participants au projet</p>	<p>1.4.1 Organiser une campagne d'information et de sensibilisation des jeunes sur l'importance de leur participation 1.4.2 Constituer une équipe de traitement des informations 1.4.3 Recueillir et traiter les informations 1.4.4 Elaborer un document consolidé sur les avis des jeunes 1.4.5 Organiser une campagne de restitution auprès des jeunes</p>	<p>INU</p>	<p>Campagne de sensibilisation : 10.200 (2009), 5.300 (2010) Consultants nationaux : 2.400 (2009) et 4.800 (2010) Dépense diverse : 1 000 (500 pour 2009 et 500 pour 2010) Miscellaneous : 1.000</p>
	<p>1.5 Un dispositif de pérennisation de l'espace de discussion est mise en place</p> <p><i>Indicators:</i> - Volume de financement acquis pour la</p>	<p>1.5.1 Evaluer le coût du dispositif et élaborer un plan de pérennisation 1.5.2 Identifier une structure capable de porter le dispositif 1.5.3 Faire le plaidoyer auprès des autorités et partenaires</p>	<p>PNUD</p>	<p>Local consultant : 6.000 (2009) et 12.000 (2010) Rent&Mat : 1.000 Travel : 2.000 Rent&Mat : 1000 Miscellaneous : 1.000</p>

<p>Output 2 : Les avis des jeunes sur leur avenir sont largement diffusés et leurs préoccupations prises en compte dans les politiques de développement</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de gouvernement incluant les avis des jeunes (2009) <p>Targets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document validé et diffusé (2009) - Plan pluriannuel de mise en œuvre financé 	<p>suite du projet (2010)</p>	<p>Elaborer un document de plaidoyer pour les partenaires</p> <p>Mener une campagne de mobilisation de ressources et de plaidoyer</p> <p>Etendre les activités de sensibilisation et de mobilisation dans les régions</p> <p>1.5.4 Négocier la convention avec la structure devant héberger le dispositif</p> <p>1.5.5 Suivre et évaluer le dispositif mis en place</p>	
<p>Output 3 : Le projet est géré efficacement</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution des activités - Taux de réalisation financière du projet 	<p>Targets (2009)</p> <p>2.1 : La stratégie de diffusion des avis des jeunes est élaborée et mise en œuvre</p> <p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'institutions et organismes saisis <p>2.2: L'efficacité de la stratégie de diffusion est évaluée</p> <p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> - % budget alloué à la jeunesse dans la loi des finances (2010) 	<p>2.1.1. Recruter un consultant pour élaborer la stratégie</p> <p>2.1.2. Valider la stratégie</p> <p>2.1.3 Organiser une campagne de plaidoyer au niveau des institutions étatiques</p> <p>2.1.4 Diffuser le document consolidé auprès des institutions étatiques, instances régionales et internationales</p> <p>2.1.5 Organiser des rencontres périodiques avec les autorités sur les sujets concernant la jeunesse</p> <p>2.2.1 Mettre en place un système d'identification des sujets concernant la jeunesse dans la Politique générale de l'Etat (PGE) et la Loi des finances</p> <p>2.2.2 Faire le suivi de l'intégration / la prise en charge des avis des jeunes</p>	<p>PNUD</p> <p>INJ</p> <p>PNUD</p>
<p>Output 3 : Le projet est géré efficacement</p> <p>Baseline: 0</p> <p>Indicators:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'exécution des activités - Taux de réalisation financière du projet 	<p>Targets (2009-2010)</p> <p>3.1 : l'équipe de gestion de projet est opérationnelle</p>	<p>3.1.1 Recruter le personnel de gestion</p> <p>01 gestionnaire de projet</p> <p>01 assistant administratif & financier</p> <p>3.1.2 Equiper le personnel de gestion</p> <p>3.1.3 Former le personnel sur les procédures administratives et financières</p>	<p>Personnel de projet :</p> <p>pour 2009 : 11.500</p> <p>pour 2010 : 21.000</p> <p>Equipement du personnel : 2.000</p> <p>Fournitures diverses : Pour 2009 : 2.500</p>

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% des activités - 100% de réalisation financière 	<p>3.2 : les activités prévues sont réalisées à temps et communiquées (2009-2010)</p>	<p>3.2.1 Produire les rapports programmatiques 3.2.2 Effectuer des missions de suivi sur terrain 3.2.3 Produire les rapports périodiques et documents financiers prévus 3.2.4 Rendre compte périodiquement de l'avancement du projet</p>	<p><i>Equipe de gestion du projet</i></p>	<p>Pour 2010 : 2.000 missions de suivi : pour 2009 : 3.000 pour 2010 : 3.000 GMS : 13 000</p>
--	---	---	---	--

V. ARRANGEMENTS DE GESTION



Rôles et responsabilités des parties impliquées dans la gestion du projet

5.1 Compte tenu du contexte socio-politique actuel, qui a conduit l'Equipe de Pays du Système des Nations Unies à une adoption de « situation spéciale de développement », ¹ le projet sera mis en œuvre directement par le PNUD (DIM).

La réalisation des activités sera confiée à des structures de réalisation (ONG, Associations, Prestataires, etc.), dites parties responsables, qui rendront compte directement au PNUD, partenaire de mise en œuvre.

La planification, la coordination et le suivi sont assurés par une unité de coordination du projet, dirigée par un Gestionnaire de Projet, sous la supervision directe du PNUD.

5.2 Le Comité de Projet est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats.

Y sont représentés :

- Des représentants du Ministère en charge de la Jeunesse
- Un représentant de l'Agence gouvernementale de Coordination, en l'occurrence le ministère ou département en charge du Plan.
- Des représentants des parties responsables (Institut National de la Jeunesse, Ministère de la communication, Ministère de l'Education Nationale, UNICEF, UNFPA)
- Des représentants des bénéficiaires (Réseau des jeunes pour les OMDs, Scouts, Jeunes chambres économiques, Junior Reporters Clubs, Associations de jeunes,...)
- Le PNUD, dont le Représentant résident adjoint chargé du Programme (DRR/P) en assure la co-présidence avec l'Institut National de la Jeunesse auprès du Ministère en charge de la Jeunesse.

Le Comité de projet :

- Définit les grandes orientations du projet
- Valide les plans de travail annuels et trimestriels du projet
- Valide les rapports trimestriels et annuels du projet
- Autorise les tolérances.

¹ La note verbale concernant la SSD est en annexe.

Pour plus de détails, consulter les termes de référence du Comité de Projet joints en annexe.

- 5.3 L'Assistant au Représentant résident (ARR/Gouvernance) est le Directeur du Projet. En tant que tel, il autorise les dépenses sur le budget du projet, dans les limites autorisées par l'ICF (Internal Control Framework) du PNUD, soit jusqu'à 30.000 US\$. Les dépenses supérieures à 30.000 US\$ sont autorisées par le Représentant résident adjoint du PNUD. Le Directeur du Projet assure la mise en œuvre globale des activités et veille à la cohérence des actions du projet avec le descriptif du projet, et avec les politiques et orientations stratégiques du PNUD.
- 5.4 Le Gestionnaire de Projet est chargé de la gestion quotidienne du projet. Appuyé par ses collaborateurs, il assure la réalisation effective et la coordination des activités, suivant la norme de qualité requise. Le Gestionnaire du Projet est également responsable de la production à temps et suivant les normes de qualité requise des divers rapports (trimestriels, annuels, rapports de revue), ainsi que de l'organisation et de la réalisation des missions de suivi et de la production des rapports y afférents. Par délégation du Représentant résident du PNUD, le Gestionnaire de projet supervise les activités des opérations (administration et finances) relatives au projet.
- 5.5 Le Directeur et le Gestionnaire du projet assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé, et sont co-responsables de la qualité des résultats et impacts concrets du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures du PNUD.
- 5.6 Pour le compte du Comité de projet, le Chargé de Programme en charge de la Communication au PNUD assure le rôle d'« **Assurance du projet** ». A ce titre, il assure le suivi (follow up) des résultats, enregistre régulièrement les progrès et l'évolution des performances du projet, effectue des visites de suivi, établit des contacts avec les bénéficiaires, suit les avancements et les productions/contenus des rapports en s'assurant du respect des délais, apprécie la pertinence des révisions budgétaires, et procède aux arrangements relatifs à l'organisation des audits et des évaluations. Par ailleurs, il s'assure que le projet est géré conformément aux dispositions du « POPP- Programme and Operations Policies and Procedures » du PNUD. Le Chargé de Programme veille à ce que les différents journaux soient entrés et mis à jour dans ATLAS et que les informations relatives au projet soient produites et distribuées aux parties prenantes dans les délais. Il s'assurera également de la tenue des réunions statutaires et veille à ce que les rapports y afférents parviennent aux parties prenantes.
- 5.7 Le Représentant résident adjoint du PNUD en charge des Opérations, (DRR/O) veille à la stricte observance de toutes les procédures administratives et financières applicables du PNUD.
- 5.8 Les présents arrangements de gestion sont transitoires et sont liés au contexte socio-politique actuel à Madagascar, ayant conduit à la déclaration de « situation spéciale de développement (SSD) ». Ils seront revus ou confirmés à l'issue des trois premiers mois de la mise en œuvre des projets dans ce contexte de SSD. Des dispositions seront prises immédiatement pour la poursuite de la conduite des activités du projet, suivant la modalité de gestion qui sera adoptée (DIM ou NIM).

VI. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- 6.1 Au titre de contribution à l'évaluation d'un ou de plusieurs effets du Programme-Pays, une évaluation du projet peut être conduite, suivant la disponibilité des ressources durant le cycle de programmation.
- 6.2 L'audit du projet peut être externe (par le « UN Board of Auditors ») ou interne, organisé par le Bureau d'Audit et d'Investigation (Office of Audit and Investigation) du PNUD.
- 6.3 Conformément aux politiques de programmation et aux procédures mentionnées dans le « Programme and Operations Policies and Procedures », le suivi du projet sera effectué comme suit :

Dans le cadre du cycle annuel :

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats-clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de la gestion de la qualité.

- Un journal des problèmes sera généré et mis à jour régulièrement par le Gestionnaire de projet et activé dans ATLAS par le Chargé de programme, afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changement.
- Sur la base d'une analyse initiale des risques, un journal des risques sera également généré et activé dans Atlas et sera régulièrement mis à jour, en passant en revue les facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter le projet.
- Il en est de même pour la génération, la mise à jour et l'activation d'un plan de suivi dans Atlas, afin de suivre les actions et les événements liés à la gestion du projet, et pour le journal des leçons, afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation, qui facilitera la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus et enregistrées dans Atlas, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis.

Annuellement:

- **Rapport annuel de revue.** Un rapport annuel de revue doit être préparé par le Gestionnaire du Projet. Comme exigence minimale, le rapport annuel de revue devra consister à remplir le format standard du rapport trimestriel d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur chacun des éléments mentionnés ci-dessus.
- **La revue annuelle du projet.** Sur la base du rapport annuel, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera la revue finale. Cette revue est conduite par le Comité de projet et doit impliquer d'autres parties prenantes, le cas échéant. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

VII. CADRE LEGAL

Ce document, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui en fait par référence partie intégrante, constituent ensemble un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde du partenaire de mise en œuvre, incombe au partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre, et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm> . Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.



Système des Nations Unies
Bureau du Coordonnateur Résident

**NOTE VERBALE SUR LES MODALITES DE GESTION DES OPERATIONS
ET DES PROGRAMMES EN SITUATION DE DEVELOPPEMENT SPECIAL**

Depuis le 17 mars 2009, Madagascar vit dans une situation de crise politique caractérisée par une prise de pouvoir anticonstitutionnel. D'un côté, le régime de fait n'est pas reconnu par la communauté internationale ; il souffre de légalité, de légitimité et de représentativité. Les structures étatiques sont remplacées par des organes de transition : les deux Chambres du Parlement sont dissoutes. Les nominations de nouveaux hauts responsables, de hauts fonctionnaires et de techniciens sont en cours. De l'autre côté, les Légalistes procèdent à la constitution d'un autre Gouvernement.

En ligne avec les instructions du Département des Affaires Politiques, les différentes opérations relatives aux projets de développement qui se font en période normale avec les institutions gouvernementales sont devenues difficiles du fait de la non reconnaissance du gouvernement de transition par la communauté internationale. L'Equipe de pays réalise qu'elle ne peut mener les actions comme à l'accoutumée et constate les multiples contraintes dans la gestion quotidienne de ses opérations et programmes. L'Equipe de pays s'est réunie le 09 Avril et a décidé de réfléchir sur les modalités qui lui permettent de mener les actions humanitaires destinées aux couches les plus vulnérables et de poursuivre les actions de développement jugées prioritaires.

Le 22 avril, l'Equipe de pays définit la situation de Madagascar comme «pays en situation spéciale de développement». Selon cette modalité prévue par les dispositions relatives à la gestion des programmes du PNUD (voir copie en annexe), les dispositions suivantes sont prises, sous réserve pour chaque agence de les faire valider par son bureau régional ou Siège :

- Les documents de projets et plans de travail conformes aux CPAP et autres descriptifs de programmes adoptés avant l'avènement du régime de transition seront signés désormais par les seuls représentants des agences ou leurs mandataires. Les projets ainsi signés seront mis en œuvre directement par les agences concernées.
- Les achats et les recrutements sur les projets déjà signés ou à venir se feront directement par les agences elles-mêmes. Par conséquent, les contrats concernés seront signés par les agences.
- La sécurité du staff ainsi recruté doit se conformer au MOSS
- La capacité du staff des agences sera renforcée pour mieux répondre aux nouvelles modalités de gestion

- Compte tenu des risques accrus qui pèsent sur les ressources mises à disposition par les agences au profit des partenaires nationaux, l'impact de la situation sociopolitique actuelle sur l'application du HACT sera évalué par un groupe de travail ad hoc afin de définir les mesures à prendre en la matière.

Les nouvelles dispositions prennent effet à compter de la signature de la présente note et ce, pour une période de trois mois, à l'issue de laquelle une évaluation de la situation sera faite. Si la crise sociopolitique perdure, elles peuvent être prolongées pour une période supplémentaire de trois mois sur autorisation des bureaux régionaux, et de 6 mois sur approbation de l'Administrateur Associé.